

Règlement École

Cotisation d'inscription annuelle. Assurance.

La cotisation, l'assurance et le droit d'inscription dans notre établissement restent dus entièrement. Elle est fixe et indivisible.

Montant d'inscription et d'assurance : 15 €

L'école est couverte par une assurance en responsabilité civile et individuelle.

TARIFS 2010 – 2011

Le paiement des cours se fera dorénavant anticipativement

- 1 cours : 8 €
- Carte prépayée 8 cours : 54 € (6,75 € le cours)
- Carte prépayée 12 cours : 69 € (5,75 € le cours)
- Carte prépayée 20 cours : 98 € (4,90 € le cours)

Préparatoire

- 1 cours : 6,50 €
- Carte prépayée 4 cours : 20 € (5 € le cours)
- Carte prépayée 8 cours : 35 € (4,37 € le cours)

Les cartes prépayées sont valables 2 mois.

Les cartes sont nominatives, le vol n'est donc pas intéressant pour d'autres enfants.

Les cartes prépayées peuvent être utilisées par des enfants d'une même famille et de même classification d'âge. (Uniquement frères et sœurs).

Les jours de congé officiels de l'école de danse seront pris en considération.

Seront considérées également comme cours les heures supplémentaires en cas de répétitions nécessaires pour les spectacles, les concours et autre manifestation organisée au sein de l'école.

En cas de perte ou de vols de votre carte, celle-ci sera considérée comme perdue.

Tarifs préférentiels familles nombreuses.

En dehors du Full Pass un tarif spécial pour les familles nombreuses.

À partir du troisième enfant d'une même famille (frère et sœur), inscrit à l'école, la famille bénéficie d'une réduction de 25 % sur le tarif des cartes prépayées de 20 cours uniquement, quel que soit son âge. Les tarifs restent les mêmes pour tous les niveaux tant en préparatoire qu'à partir du niveau élémentaire.

Aucune autre réduction ne sera accordée en fonction de l'âge.

Cette carte est valable deux mois (voir les conditions d'utilisations plus haut).

Cartes prépayées familles nombreuses à partir du troisième enfant prenant des cours au sein de l'école.

20 cours 73 € (utilisable uniquement par les frères et sœurs.)

En clair dès septembre ça se passe comment pour le paiement des cours de danse .

Suivant le nombre de cours que votre enfant suit dans notre établissement.

Vous avez le choix du paiement entre

- 1 - Le paiement de la leçon au tarif unitaire.
- 2 - Le paiement des cours avec les cartes prépayées, de 8, 12 et 20 leçons. Ces cartes se prennent anticipativement, avant la participation aux cours. Les cartes ont une durée de validité de deux mois. Attention en cas de perte de votre carte, celle — çi ne sera pas remplacée et considérée comme perdue. Si vous oubliez votre carte, le cours devra être réglé au prix de la leçon. En aucun cas il ne sera décompté de la carte prépayée par la suite.

En clair, comment ça se passe pour l'élève ?

Il achète une carte suivant le nombre de cours qui l'intéresse.

Avant le début du cours, il se présente au bureau avec sa carte prépayée.

On la lui cache en fonction du nombre de cours qu'il suit et reçoit en contrepartie un ticket qu'il doit remettre au professeur dès son arrivée au cours.

Lors de la vérification des présences, les tickets seront vérifiés et repris.

Les tickets sont nominatifs et numérotés.

UNE GRANDE RIGUEUR DANS L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SERA IMPOSÉE DÈS LE DÉBUT D'ANNÉE, IL N'Y AURA AUCUN PASSE DROIT UN ÉLEVÉ QUI N'EST PAS EN ORDRE DE PAIEMENT, NE POURRA PAS PARTICIPER AUX COURS ET CE CI, SANS CONCESSION.

3 – L'accès Full Pass est réservé aux élèves qui pratiquent assidûment la danse. (Si les conditions relatives à celui-ci vous intéressent, veuillez demander le feuillet explicatif au bureau.)

En fonction des nouvelles lois en vigueur pour les ASBL, nous sommes tenus par la nouvelle législation de tenir nos comptes plus rigoureusement et de refondre entièrement notre règlement de 1984 devenu obsolète.

Tenues des élèves au cours.

- Un respect des élèves envers leur professeur est exigé.
- Des cheveux attachés et une coiffure adéquate au cours sont demandés

- Les chiques sont interdites au sein de l'école ainsi que durant les cours non seulement par respect, mais aussi dues à la dangerosité de celles-ci lors de la pratique d'un sport.

- Les élèves de notre école doivent se conformer à l'uniforme imposé dans chaque classe.

(Pour tout renseignement concernant les tenues, vous pouvez vous adresser au bureau afin de vous mettre en ordre.)

Nos salles étant en plancher des chaussures spécifiques au cours de danse suivi sont obligatoires, pour certains cours comme le hip hop il est demandé aux élèves des chaussures spécialement consacrées à la pratique de cette discipline.

Nous tenons à ce que tous les élèves aient une tenue correcte et identique.

Un délai raisonnable sera consenti pour que l'élève puisse se mettre en ordre. Tout élève dérogeant à ses règles pourra se voir refuser l'accès au cours.

Absences

En cas d'absence de l'élève

En cas d'absence, il n'y aura aucun remboursement des cours.

Il existe cependant deux possibilités de récupération.

- L'élève peut récupérer le cours manqué un autre jour, même dans d'autres disciplines.

A la condition d'en faire la demande expresse à la direction et que le professeur titulaire soit d'accord.

- En cas d'absence de plus de trois semaines consécutives et uniquement en cas de maladie, d'accident ou de force majeure, un remboursement partiel pourra être envisagé après examen du dossier de l'élève et du bien-fondé de son absence.

Conditions particulières :

Informez la direction au plus tôt de la situation.

Fournir un certificat médical ou tout autre justificatif officiel probant de l'incapacité.

Stages

-pour les jours de stage, les récupérations en cas d'absence ne s'appliquent pas et l'intégralité des montants reste due.

Absences de professeurs

Les professeurs s'engagent à être présents dans leur cours, sauf en cas d'empêchement (maladie, accident, spectacle)

Le professeur devra alors se faire remplacer par une personne compétente avec l'autorisation de la direction. Ou reporter son cours à un autre moment déterminé de commun accord avec les élèves et la direction.

Congés et fermeture

Les cours sont interrompus durant les congés scolaires officiels, sauf exceptions, déplacement, spectacle, récupération, stage, concours, etc.....

Perte et vol au sein de l'établissement.

L'école ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

L'école ne peut que conseiller à ses élèves de ne pas venir avec des objets de valeur et de les laisser dans les vestiaires.

Néanmoins en cas d'oubli de cette règle de prudence, il pourra les déposer au bureau pour les mettre en sécurité.

Respect de la vie privée.

En ce qui concerne les fichiers informatiques, chaque personne a le droit de consulter les informations qui la concerne et de les modifier. Ces informations ne peuvent être utilisées par l'école que dans le cadre de sa gestion directe et indirecte.

Photos et vidéos.

Les photos et vidéos réalisées par l'ASBL lors des différents cours, stage, spectacles ou toute autre manifestation à laquelle participe l'école pourront être utilisés à des fins de communications liées à l'école (publicités, illustrations, site web, dépliants, folders, panneaux publicitaires...) Celles-ci représentant le différent cours, stages, spectacles et autres événements liés à l'école.

En aucun cas elles ne seront cédées à des tiers, exceptées à des journalistes ou magazines dans le cadre d'article de presse.

Les élèves ou les parents d'élèves mineurs y consentent par le fait même de l'inscription.

Ils peuvent néanmoins y faire oppositions, celle-ci devra être signifiée à l'école par lettre recommandée.

Stage

Des stages sont organisés au sein de l'école à diverses occasions. Ils sont payables à l'avance et ne sont pas remboursés en cas d'absence.

Ils ne sont pas comptabilisés dans les abonnements réguliers de l'année.

Une réduction de 10% est accordée à partir du deuxième enfant inscrit valable sur le montant total du stage. Cette réduction ne s'applique pas aux élèves ayant un accès Full Pass. (voir le feuillet spécifique à ce mode de paiement)